DC 23 12 195 AT

OBJET :
RD n° 112 du PR 18+474 au PR 19+560 - Hors agglomération
Commune de MER
Travaux d'aménagement du barreau de Pommegorge
Réglementation de la circulation avec déviation

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, 1ère et 8ème parties

Vu l'arrêté en date du 1er juillet 2021 donnant délégation à Madame Isabelle BARGE, Directeur des Routes et des Mobilités

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de MER en date du 08 janvier 2024,

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de LA CHAPELLE SAINT-MARTIN EN PLAINE en date du 04 janvier 2024,

VU l'avis sollicité auprès de Monsieur le Maire de Villexanton et de Monsieur le Maire de Talcy en date du 03 janvier 2024,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE chargée de réaliser les travaux pour le compte de Conseil Départemental, en date du vendredi 22 décembre 2023

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules sur la RD n° 112 du PR 18+474 au PR 19+560 afin de permettre l'exécution des travaux cités en objet et que celle-ci peut être déviée sans difficulté

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera interdite sur la RD n° 112 du PR 18+474 au PR 19+560 durant 103 jours entre le lundi 15 janvier 2024 et le mercredi 12 juin 2024 de 08H30 à 17H00.

Conseil départemental de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex
Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.21 - www.le-loir-et-cher.fr
Division Routes Centre 55 rue Laplace 41000 BLOIS
Tél : 02.54.56.34.80 - Fax : 02.54.56.34.89

ARTICLE 2

Pendant la durée de l'interdiction de circulation, les véhicules seront déviés, par
Déviation VL dans les deux sens

-RD 97 du PR 0 au PR 7+822

Déviation PL sens BEAUGENCY / BLOIS

-RD 205 du PR 0 au PR 1+740
-RD 15 du PR 0 au PR 8+785
-RD 70A du PR 1+735 au PR 4+191
-RD 50 du PR 20+776 au PR 15+908
-RD 50B du PR 0+273 au PR 0
-RD 112 accès silos Leplâtre uniquement
-RD 50A du PR 0+659 au PR 0

Déviation PL sens BLOIS / BEAUGENCY

-RD 50A du PR 0 au PR 0+659
-RD 112 accès silos Leplâtre uniquement
-RD 50B du PR 0 au PR 0+273
-RD50 15+908 au PR 20+776
-RD 70A du PR 4+191 au PR 1+735
-RD 15 du PR 8+785 au PR 0
-RD 205 du PR 1+740 au PR 0
, conformément au plan joint.

L'entreprise sera tenue de contacter la Division Routes Centre dès le début de son intervention.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à ses frais et celle relative à la déviation sera mise en place par les soins de la Division Routes Centre.

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Partie 8). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

L'entreprise sera responsable :
- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

Dans le cadre des actions de surveillance du réseau confiées à la Division Routes Centre, celle-ci peut être amenée, en cas de signalisation non réglementaire ou inadaptée, à informer le maître d'ouvrage des difficultés générées, à interrompre le chantier ou à prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires.

ARTICLE 4

La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

ARTICLE 5

Cet arrêté devra être affiché à chaque extrémité du dispositif de la déviation.

Le dossier d'exploitation sous chantier correspondant sera consultable par les usagers de la route au siège de la Division Routes Centre ainsi qu'à la mairie de MER.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi en vigueur.
Un exemplaire sera adressé à :

- Conseil départemental de Loir-et-Cher - Chef de la Division Routes Centre - 55 rue Laplace - 41000 BLOIS
- ERC41 - Direction des Transports et des Mobilités Durables - 15, mail Clouseau - 41000 BLOIS
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher - 16 rue Signeulx - 41013 BLOIS Cédex

- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires - Unité Motocycliste zone CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- DOTC BEAUCE SOLOGNE - 5 avenue Montesquieu - BP 36704 - 45067 ORLEANS cédex 2
- Le Maire de la commune de MER
- Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE - 10, rue de la Creusille - B.P 1322 - - 41013 BLOIS
- Monsieur le Médecin-Chef du SAMU - Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS
- Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher - 11-13 avenue Gutenberg - BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex
- - Monsieur le Maire de LA CHAPELLE SAINT-MARTIN EN PLAINE
- Monsieur le Maire de MER
- Monsieur le Maire de Talcy
- Monsieur le Maire de Villexanton

à Blois, le 12 janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

La directrice,

Isabelle Barge

"Dans un délai de deux mois à compter de la publication, le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours de droit commun contre les décisions administratives. Celles-ci peuvent s'exercer :

- soit directement auprès du Tribunal Administratif,
- soit auprès du Président du Conseil départemental qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Au terme de ce délai, il est possible, dans les deux mois, de déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent."

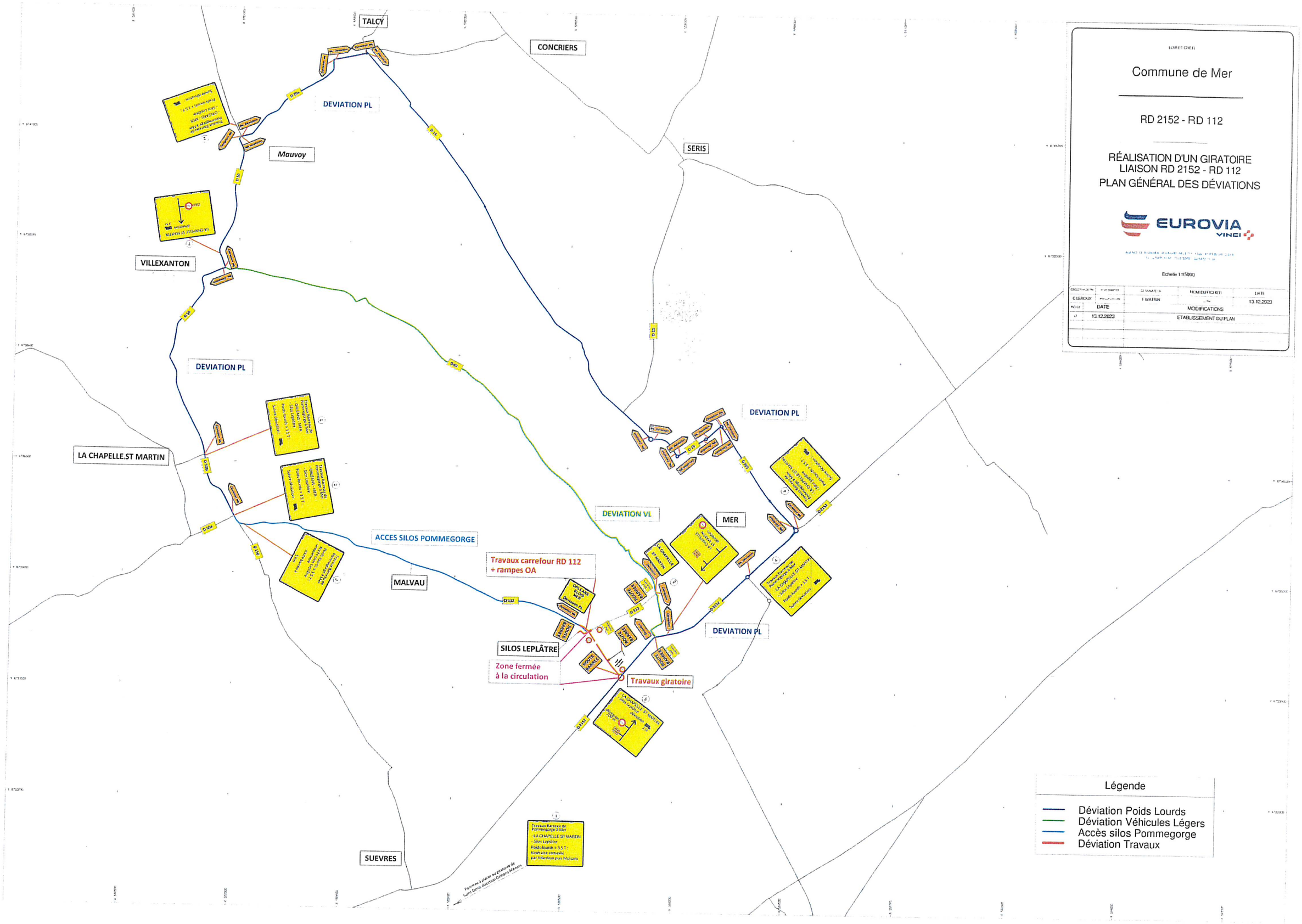
TALCY
CONCRIERS
SERIS
Mauvoy
VILLEXANTON
LA CHAPELLE.ST MARTIN
MALVAU
SUEVRES
MER
SILOS LEPLÂTRE
DEVIATION PL
DEVIATION VL
ACCES SILOS POMMEGORGE
Travaux carrefour RD 112
+ rampes OA
Zone fermée
à la circulation
Travaux giratoire
Commune de Mer
RD 2152 - RD 112
RÉALISATION D'UN GIRATOIRE
LIAISON RD 2152 - RD 112
PLAN GÉNÉRAL DES DÉVIATIONS
EUROVIA
VINCI
Echelle 1:15000
DATE
MODIFICATIONS
13.12.2023
ETABLISSEMENT DU PLAN
Légende
Déviation Poids Lourds
Déviation Véhicules Légers
Accès silos Pommegorge
Déviation Travaux